

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

FACULTÉ DE DROIT

ANNUAIRE 1957 - 1958



UNIVERSITE DE SHERBROOKE

FACULTE DE DROIT

Annuaire 1957-1958

oooOooo

## CALENDRIER UNIVERSITAIRE 1957-1958

===0===

1957

## SEPTEMBRE

- 9 lundi Inscription des étudiants au secrétariat de l'Université, 195 rue Marquette.
- 10 mardi Ouverture des cours à 8h. a.m. au palais de justice.
- 27 vendredi Reprise des examens de l'année
- 28 samedi 1956-1957

## NOVEMBRE

- 1 vendredi Toussaint

## DECEMBRE

- 15 vendredi Vacances de Noël, jusqu'au 6 janvier.
- 31 mardi à 4h. p.m., à l'archevêché, les officiels et professeurs de l'Université présentent leurs vœux à Monseigneur le Chancelier.

1957

## JANVIER

- 7 mardi Reprise des cours à 8h. a.m.
- 29 mercredi Fête du Chancelier

4

AVRIL

4 Vendredi Saint.- Début des vacances de Pâques.

8 mardi Reprise des cours

MAI

5 lundi Examen de licence

6 mardi Examen de licence

::::oOo::::

## AUTORITES DE LA FACULTE

DOYEN: Me Albert LEBLANC, C.R.

VICE-DOYEN: M. le notaire Georges SYLVESTRE

## DIRECTEUR

DES ETUDES: M. le Juge J.-C. SAMSON

SECRETAIRE: Me Carrier FORTIN

## MEMBRES DU CONSEIL

Me Albert Leblanc

M. le notaire Georges Sylvestre

L'hon. Juge Gaston Desmarais

M. le notaire Chénier Picard

M. le Juge J.-C. Samson

Me Maurice Delorme

Me Carrier Fortin

## REGLEMENTS DISCIPLINAIRES

## ADMISSION

Pour être admis à suivre les cours de la faculté, il faut avoir un diplôme de bachelier ès arts d'une université reconnue et fournir un certificat d'admission à l'étude du Barreau ou de la Chambre des notaires.

Le doyen peut, pour des raisons particulières laissées à sa discrétion, permettre de suivre les cours à titre d'étudiant libre.

Quant aux autres formalités, il faut s'adresser au secrétaire de la faculté qui fournira les formules d'admission comportant tous les autres renseignements requis.

## DROITS A ACQUITTER:

Inscription annuelle (payable à la rentrée)	\$ 25.00
Contribution à l'association des étudiants (payable à la rentrée)	15.00
Frais de scolarité (payables en deux versements: \$150 avant le 15 septembre et \$150 avant le 15 février)	300.00

## DROITS DE REPRISE DES EXAMENS

Une matière	2.00
Reprise au complet	10.00
COPIE DE DIPLOME POUR LA LICENCE	10.00

## EXAMEN

Lorsque les cours sur une matière sont terminés, un examen final est passé quelques jours après.

De plus, au cours de l'année, il y aura de temps à autres des examens particuliers sur différentes matières et les étudiants sont obligés de se présenter à tous les examens sans exception.

## POURCENTAGE REQUIS

Les pourcentages suivants seront requis lors des examens dans les matières suivantes:

les deux tiers (2/3) des points en droit civil, procédure civile, droit commercial, procédure notariale et droit criminel.

soixante pour-cent (60%) dans toutes les autres matières.

oooOooo

## REGLEMENTS CONCERNANT L'ASSISTANCE AUX COURS

- 1.- Les étudiants doivent arriver cinq minutes avant l'ouverture des cours afin que les cours commencent à l'heure et que les retardataires ne dérangent pas le professeur.
- 2.- Tout élève qui s'absente des cours doit, à son retour, motiver par écrit son absence à l'appariteur, qui remettra ce document au secrétaire de la faculté;
- 3.- Pour être admis aux examens de semestre ou

pour obtenir le certificat d'assiduité à la fin de la quatrième année, il faut avoir assisté à au moins quatre-vingt-cinq pour-cent des leçons et fait les travaux dans la même proportion;

4.- Les étudiants ne doivent pas pénétrer dans la bibliothèque du Barreau entre les heures de cours aussi longtemps qu'il y a des juges ou des avocats à cet endroit, à moins qu'ils soient invités à y demeurer par ces juges ou ces avocats.

Les étudiants peuvent consulter sur place les livres de la bibliothèque du Barreau mais ils n'ont pas le droit de les sortir de la bibliothèque;

5.- Comme le palais de justice est mis gracieusement à la disposition de la faculté de droit par le shérif et les autorités du gouvernement provincial, les étudiants sont priés d'y tenir une conduite irréprochable. Spécialement, entre dix heures et cinq heures, ils doivent garder le silence dans les corridors car c'est durant cette période de la journée que siègent ordinairement les tribunaux. Ils doivent également être respectueux envers tous les employés du palais de justice;

6.- Les étudiants ne doivent pas déposer leurs vêtements dans la bibliothèque du Barreau;

7.- Les séminaires prolongent l'enseignement oral. Il s'agit de réunions où, par équipes, les étudiants, sous la direction d'un professeur, entendent l'un d'entre eux faire rapport sur un sujet juridique. Son exposé dure environ un quart d'heure: il soumet le résultat de ses réflexions. Ensuite, la discussion s'engage. Les arguments avancés sont repris, critiqués, approuvés ou complétés. Chacun doit apporter sa contribution. Les



séminaires, qui fonctionnent d'une façon régulière, fournissent aux étudiants l'occasion d'appliquer leurs connaissances, de vérifier leur méthode de travail, de s'entraîner au débat de problèmes de droit.

8.- Les étudiants de première année sont tenus de rédiger un essai sur une question de philosophie juridique.

Les étudiants de deuxième années remettent obligatoirement un essai dans lequel, sur un sujet de droit civil de leur choix, approuvé par le professeur, ils développent, d'après un plan bien défini et à la suite de recherches, l'opinion à laquelle ils se sont arrêtés.

Les étudiants doivent également exécuter tous autres travaux pratiques déterminés par le Conseil de la Faculté.

-000-

#### REGLEMENTS DES EXAMENS ET ATTRIBUTION DES POINTS POUR FINS DE LA LICENCE

L'examen de licence, à la fin de la troisième année, portera sur tout ce qui a été enseigné, durant les trois années, en droit civil, procédure civile, procédure notariale, droit commercial (moins droit maritime), et droit criminel.

#### POINTS A L'EXAMEN DE LICENCE A LA FIN DE LA TROISIEME ANNEE

Droit civil	130	
Procédure civile (comprenant procédure notariale qui compte pour 20 points)	100	
Droit commercial	50	
Droit criminel	20	
TOTAL		300

POINTS AUX EXAMENS DE LICENCE PASSES  
AU COURS DE L'ANNEE DANS LES MATIERES  
SUIVANTES:

Introduction à l'étude du droit	5
Histoire du droit	5
Droit romain	10
Droit international	5
Droit administratif	5
Droit constitutionnel	10
Droit municipal et scolaire	20
Droit paroissial et droit public de l'Eglise	5
Législation ouvrière	10
Droit aérien	5
Economie politique	5
Droit maritime	5
Diverses législations	10
TOTAL	100

POINTS ATTRIBUES POUR FINS DE LA LICENCE  
A CERTAINS EXAMENS PASSES AU COURS DE  
L'ANNEE DANS LES MATIERES ET SELON LES  
CHIFFRES CI-APRES INDIQUES

Code civil:

Articles 1 à 115	10
Articles 374 à 582	10
Articles 992 à 1078	10
Articles 1078 à 1138	10
Articles 1138 à 1203	10

Procédure civile:

Deux examens de procédure civile	30
Rédaction de contrats civils, de testaments et de privilèges	20
TOTAL	100

GRAND TOTAL 500

Ces derniers examens, dans chacune des matières ci-dessus énumérées, seront passés par tous les étudiants aussitôt, dans la mesure du possible, après qu'elles leur auront été enseignées.

L'attribution des points, dans ces derniers examens pour les fins de la licence, variera selon que les étudiants qui les passeront seront en première, en deuxième ou en troisième année.

Pour le calcul des points voir l'annuaire de 1956-1957.

====+====  
GRADES ET MENTIONS

Le diplôme universitaire varie selon la note finale conservée. Ainsi:

- a) Est licencié avec GRANDE DISTINCTION, l'étudiant qui conserve 90% des points sur l'ensemble;
- b) Est licencié AVEC DISTINCTION, l'étudiant qui conserve 80% des points sur l'ensemble;
- c) Est licencié l'étudiant qui conserve 66.6% des points sur l'ensemble;
- d) Est bachelier l'étudiant qui, ayant conservé le minimum requis en chaque matière, conserve cependant moins de 66.6% des points sur l'ensemble.

C L A S S E S I, II et III

12

HORAIRE DES COURS POUR L'ANNEE 1957-1958

ooooOoooo

Professeurs	Matières	Nombre	Heure	Dates
		de cours		
ARCOUETTE, Notaire Georges	Rédaction d'actes en relation avec le Code civil			
	Procédure notariale	30	5 à 6	1er oct./12 nov.
BOISVERT, Juge Edouard	Droit paroissial	15	4 à 5	11 oct./23 janv.
CLICHE, Hon. Juge Ls.-Ph.	Economie politique (I et II)	20	4 à 5	27 janv./26 fév.
COTE, Me Léonce	Droit administratif	20	4 à 5	27 fév./2 avril
DELORME, Me Maurice	Code civil, art. 1 à 115	20	9 à 10	10 sept./7 oct.
DESLANDES, Abbé Alphonse	Droit public de l'Eglise	20	5 à 6	31 mars/17 avril
			4 à 6	21 au 24 avril
FORTIN, Me Carrier	Code civil, art. 1138 à 1203	25	8 à 9	13 mars/18 avril
GUY, Notaire Marcel	Introduction à l'étude du droit	15	5 à 6	10 au 30 sept.
LAGASSE, Notaire Jacques	Code civil, art. 1078 à 1138	20	9 à 10	27 fév./28 mars
LEBLANC, Me Albert	Code civil, art. 992 à 1078	40	8 à 9	4 déc./19 fév.
MALTAIS, Abbé Roger	Droit romain	60	4 à 5	10 sept./10 déc.
MITCHELL, Hon. Juge Wm.	Droit corporatif	7	4 à 5	8 au 17 avril
PANNETON, Notaire Jean	Droit international public	15	8 à 9	20 fév./12 mars
PELOQUIN, Me Jean-Louis	Procédure civile	30	5 à 6	13 nov./20 jan.
RIVARD, Me Albert	Droit municipal	45	9 à 10	22 oct./15 janv.
ROUSSEAU, Me Armand	Procédure civile	30	9 à 10	16 jan./26 fév.
SAMSON, Juge Jean-Charles	Code civil, art. 374 à 582	40	9 à 10	8 oct./21 oct.
			8 à 9	22 oct./3 déc.

SYLVESTRE, Notaire Georges	Histoire du droit	30	8 à 9	10 sept./21 oct.
TERRIAULT, Me Gilles	Droit constitutionnel	30	5 à 6	21 jan./11 mars
VEILLEUX, Me Evender	Preuve - I-II-III-IV	10	5 à 6	21 au 27 mars
	Enseignement pratique	13	9 à 10	31 mars/18 avril
		8	8 à 10	21 au 24 avril
		<u>543</u>		

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures		10 septembre	11 septembre	12 septembre	13 septembre
8 à 9		Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre
9 à 10		Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme
4 à 5		Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais
5 à 6		Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy
	16 septembre	17 septembre	18 septembre	19 septembre	20 septembre
8 à 9	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre
9 à 10	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme
4 à 5	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais
5 à 6	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy
	23 septembre	24 septembre	25 septembre	26 septembre	27 septembre
8 à 9	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre
9 à 10	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme
4 à 5	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais
5 à 6	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	30 septembre	1er octobre	2 octobre	3 octobre	4 octobre
8 à 9	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre
9 à 10	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme
4 à 5	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais
5 à 6	Not. Guy	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Not. Arcouette
	7 octobre	8 octobre	9 octobre	10 octobre	11 octobre
8 à 9	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre
9 à 10	Me Delorme	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson
4 à 5	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Ex. Int. étude du
5 à 6	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Not. Arcouette	droit - Not. Guy
	14 octobre	15 octobre	16 octobre	17 octobre	18 octobre
8 à 9	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre
9 à 10	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson
4 à 5	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Ex. Droit civil
5 à 6	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Me Delorme
	21 octobre	22 octobre	23 octobre	24 octobre	25 octobre
8 à 9	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre	Not. Sylvestre
9 à 10	Juge Samson	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard
4 à 5	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Ex. Hist. du droit
5 à 6	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Not. Sylvestre
	28 octobre	29 octobre	30 octobre	31 octobre	1er novembre
8 à 9	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	TOUSSAINT
9 à 10	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	
4 à 5	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais	
5 à 6	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Not. Arcouette	

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	4 novembre	5 novembre	6 novembre	7 novembre	8 novembre
8 à 9	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson
9 à 10	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard
4 à 5	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais
5 à 6	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Not. Arcouette
	11 novembre	12 novembre	13 novembre	14 novembre	15 novembre
8 à 9	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson
9 à 10	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard
4 à 5	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais
5 à 6	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Me Péloquin	Me Péloquin	Me P loquin
	18 novembre	19 novembre	20 novembre	21 novembre	22 novembre
8 à 9	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson
9 à 10	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard
4 à 5	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Ex.
5 à 6	Me Péloquin	Me Péloquin	Me Péloquin	Me P loquin	Not. Arcouette
	25 novembre	26 novembre	27 novembre	28 novembre	29 novembre
8 à 9	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson
9 à 10	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard
4 à 5	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais
5 à 6	Me Péloquin	Me Péloquin	Me Péloquin	Me Péloquin	Me P gloquin

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	2 déc	3 décembre	4 décembre	5 décembre	6 décembre
8 à 9	Juge Samson	Juge Samson	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc
9 à 10	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard
4 à 5	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Ex. Code civil
5 à 6	Me Péloquin	Me Péloquin	Me Péloquin	Me Péloquin	Juge Samson
	9 décembre	10 décembre	11 décembre	12 décembre	13 décembre
8 à 9	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc
9 à 10	Me Rivard	Me Rivard	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc
4 à 5	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Abbé Maltais	Ex. Droit romain
5 à 6	Me Péloquin	Me Péloquin	Me Péloquin	Me Péloquin	Abbé Maltais

V A C A N C E S    D E    N O E L



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	6 janvier	7 janvier	8 janvier	9 janvier	10 janvier
8 à 9	EPIPHANIE	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc
9 à 10		Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard
4 à 5		Juge Boisvert	Juge Boisvert	Juge Boisvert	Juge Boisvert
5 à 6		Me P. loquin	Me Péloquin	Me Péloquin	Me Péloquin
	13 janvier	14 janvier	15 janvier	16 janvier	17 janvier
8 à 9	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc
9 à 10	Me Rivard	Me Rivard	Me Rivard	Me Rousseau	Me Rousseau
4 à 5	Juge Boisvert	Juge Boisvert	Juge Boisvert	Juge Boisvert	Juge Boisvert
5 à 6	Me Péloquin	Me Péloquin	Me Péloquin	Me P loquin	Me Péloquin
	20 janvier	21 janvier	22 janvier	23 janvier	24 janvier
8 à 9	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me Leblanc
9 à 10	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau
4 à 5	Juge Boisvert	Juge Boisvert	Juge Boisvert	Juge Boisvert	Ex. Dr. municipal
5 à 6	Me Péloquin	Me Therriault	Me Therriault	Me Therriault	Me Rivard
	27 janvier	28 janvier	29 janvier	30 janvier	31 janvier
8 à 9	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc
9 à 10	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau
4 à 5	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche	Ex. Dr paroissial
5 à 6	Me Therriault	Me Therriault	Me Therriault	Me Therriault	Juge Boisvert

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	3 février	4 février	5 février	6 février	7 février
8 à 9	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc
9 à 10	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau
4 à 5	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche	Ex. Proc. civile
5 à 6	Me Therriault	Me Therriault	Me Therriault	Me Therriault	Me Péloquin
	10 février	11 février	12 février	13 février	14 février
8 à 9	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc	Me Leblanc
9 à 10	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau
4 à 5	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche
5 à 6	Me Therriault	Me Therriault	Me Therriault	Me Therriault	Me Therriault
	17 février	18 février	19 février	20 février	21 février
8 à 9	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Not. Panneton	Not. Panneton
9 à 10	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau
4 à 5	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche	Ex. Code civil
5 à 6	Me Therriault	Me Therriault	Me Therriault	Me Therriault	Me A. Leblanc
	24 février	25 février	26 février	27 février	28 février
8 à 9	Not. Panneton	Not. Panneton	Not. Panneton	Not. Panneton	Not. Panneton
9 à 10	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau
4 à 5	Juge Cliche	Juge Cliche	Juge Cliche	Me Côté	Ex. Econ. polit.
5 à 6	Me Therriault	Me Therriault	Me Therriault	Me Therriault	Juge Cliche

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	3 mars	4 mars	5 mars	6 mars	7 mars
8 à 9	Not. Panneton	Not. Panneton	Not. Panneton	Not. Panneton	Not. Panneton
9 à 10	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé
4 à 5	Me Côté	Me Côté	Me Côté	Me Côté	Ex. Proc. civ.
5 à 6	Me Therriault	Me Therriault	Me Therriault	Me Therriault	Me Rousseau
	10 mars	11 mars	12 mars	13 mars	14 mars
8 à 9	Not. Panneton	Not. Panneton	Not. Panneton	Me Fortin	Me Fortin
9 à 10	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé
4 à 5	Me Côté	Me Côté	Me Côté	Me Côté	Ex. Dr. int. pub.
5 à 6	Me Therriault	Me Therriault	Me Therriault	Me Therriault	Not. Panneton
	17 mars	18 mars	19 mars	20 mars	21 mars
8 à 9	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin
9 à 10	Me Lagassé	Me Lagassé	Me Lagassé	Me Lagassé	Me Lagassé
4 à 5	Me Côté	Me Côté	Me Côté	Me Côté	Ex. Dr. const.
5 à 6	Me Veilleux	Me Veilleux	Me Veilleux	Me Veilleux	Me Therriault
	24 mars	25 mars	26 mars	26 mars	28 mars
8 à 9	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin
9 à 10	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé
4 à 5	Me Côté	Me Côté	Me Côté	Me Côté	Ex. Droit civ.
5 à 6	Me Veilleux	Me Veilleux	Me Veilleux	Me Veilleux	Not. Lagassé

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	31 mars	1er avril	2 avril	3 avril	4 avril
8 à 9	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	
9 à 10	Pratique	Pratique	Pratique	Pratique	VENDREDI
4 à 5	Me Côté	Me Côté	Me Côté	Ex.Dr. adm.	SAINT
5 à 6	Abbé Deslandes	Abbé Deslandes	Abbé Deslandes	Me Côté	
	7 avril	8 avril	9 avril	10 avril	11 avril
8 à 9	LUNDI	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin
9 à 10	DE	Pratique	Pratique	Pratique	Pratique
4 à 5	PAQUES	Juge Mitchell	Juge Mitchell	Juge Mitchell	Ex. Preuve
5 à 6		Abbé Deslandes	Abbé Deslandes	Abbé Deslandes	Me Veilleux
	14 avril	15 avril	16 avril	17 avril	18 avril
8 à 9	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin
9 à 10	Pratique	Pratique	Pratique	Pratique	Pratique
4 à 5	Juge Mitchell	Juge Mitchell	Juge Mitchell	Juge Mitchell	Ex. Code civ.
5 à 6	Abbé Deslandes	Abbé Deslandes	Abbé Deslandes	Abbé Deslandes	Me Fortin
	21 avril	22 avril	23 avril	24 avril	25 avril
8 à 9	Pratique	Pratique	Pratique	Pratique	Ex. Dr. corp.
9 à 10	Pratique	Pratique	Pratique	Pratique	Juge Mitchell
4 à 5	Abbé Deslandes	Abbé Deslandes	Abbé Deslandes	Abbé Deslandes	Ex. Dr. pub. Egl.
5 à 6	Abbé Deslandes	Abbé Deslandes	Abbé Deslandes	Abbé Deslandes	Abbé Deslandes

C L A S S E IV

HORAIRE DES COURS POUR L'ANNEE 1957-1958

ooooOoooo

Professeurs	Matières	Nombre de cours	Heure	Dates
ARCOUETTE, Not. Georges	Droit civil - Rédaction de contrats civils en relation avec le code	28	5 à 6	30 sept./12 nov.
BARNARD, Me Edmund	Procédure civile - pratique Entraînement à l'instruction des causes	13	4 à 5	10 au 27 février
CODERRE, Me Charles	Organisation professionnelle	10	8 à 10	11, 18, 25 jan. 1er et 8 février
COTE, Me Léonce	Procédure des assemblées délibérantes	5	9 à 10	4,5,6,7,11 nov.
CREPEAU, Me Richard	Procédure criminelle	44	5 à 6	13 nov./12 fév.
DELORME, Me Maurice	Droit civil, art. 1 à 115 art. 831 à 982 art. 1794 à 1980	50	9 à 10	30 sept./7 oct. 29 oct./8 nov. 11 nov./28 nov. (exc. vendredi) 27 jan./6 mars (exc. vendredi)
DENIS, Me Arcadius	Procédure civile - pratique Entraînement à l'instruction des causes	15	8 à 9	28 jan./20 fév. (exc. vendredi)

DESILETS, Me Albert	Procédure civile - pratique Par. m,n,o,p, et q relatifs à la faillite, et aussi par. d et e (exécution des juge- ments et contrainte par corps)			
	Programme du barreau	20	4 à 5	30 sept./30 oct.
	Entraînement à l'instruction des causes	6	4 à 5	9 au 17 avril
DESMARAIS, Hon. Juge	Ethique professionnelle		4 à 5	31 oct., 8, 15, 29 nov.; 5, 12 déc.
	Programme du barreau	9		10, 17, 23 jan.
FORTIN, Me Carrier	Lois des compagnies	22	5 à 6	10 mars/17 avr.
GERIN, Me Antoine	Procédure civile - pratique Par. b et c du programme du barreau, i.e. art 76 à 293	20	8 à 10	12 au 27 nov, (exc. vendredi)
GUY, Notaire Marcel	Procédure civile - pratique Partie du par. g comprenant "Poursuites hypothécaires contre les immeubles dont les propriétaires sont inconnus ou incertains, partage et li- citation forcée, expropriation, ratifications de titres, op- positions au mariage".			
	Par. j, k, l.	25	8 à 9	30 sept./11 nov. (exc. vendredi)

	Droit civil, art. 246 à 374; 443 à 583; 754 à 831	20	4 à 5	3 mars au 8 avr.
	Droit fiscal	10	8 à 9	9 au 27 jan. (exc. vendredi)
LAGASSE, Not. Jacques	Droit civil, art. 596 à 754; 1257 à 1472	15	9 à 10	8 au 28 octobre
LANCTOT, Jean, C.A.	Comptabilité	45	TOUS LES VENDREDIS 8 à 9 4 oct./8 nov. 8 à 10 15 nov./18 avr. et le 28 nov.	
LANGLAIS, Me André	Procédure (Droit municipal, scolaire, loi des Cités et Villes)	12	9 à 10	2 déc./7 jan. (exc. vendredi) 14,15,16 jan.
LEBLANC, Me Albert	Droit civil, art. 1053, et accidents d'auto.	10	8 à 9	24 fév./11 mars (exc. vendredi)
LEBLANC, Me Charles	Procédure (Droit municipal, scolaire, loi des Cités et Villes)	10	9 à 10	8 au 23 janvier (exc. vendredi)
	Droit fiscal	6	9 à 10	9,10,14,15,16, 17 avril
PELOQUIN, Me Jean-Louis	Procédure civile - pratique Par. a, incluant actions résultant d'accidents d'au- to (prog. du barreau)	14	5 à 6	13 fév./6 mars

ROUILLARD, Me Jean	Procédure civile - pratique Par. f et reste du par. g	11	4 à 5	20, 21, 22 27, 28, 29 30 jan.; 3, 4, 5, 6 février
ROUSSEAU, Me Armand	Procédure civile - pratique Par. h, i.- Prog. du Barreau	17	9 à 10	10 mars/8 avril (exc. vendredi)
SAMSON, Juge J.-C.	Droit civil, art. 115/246; 374/443 art. 1600/1794, et reste du code	10 10 21	8 à 9 8 à 9	2 déc./8 jan. (exc. vendredi) 12 mars/17 avr. (exc. vendredi)
VEILLEUX, Me Evender	Code civil - Preuve	10	4 à 5	2,3,4,9,10,11 déc.; 7,8,9, 13 janvier



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	30 septembre	1er octobre	2 octobre	3 octobre	4 octobre
8 à 9	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy
9 à 10	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme
4 à 5	Me Désilets	Me Désilets	Me Désilets	Me Désilets	Me Désilets
5 à 6	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Not. Arcouette
	7 octobre	8 octobre	9 octobre	10 octobre	11 octobre
8 à 9	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy.	M. Lanctôt
9 à 10	Me Delorme	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé
4 à 5	Me Désilets	Me Désilets	Me Désilets	Me Désilets	
5 à 6	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Not. Arcouette	
	14 octobre	15 octobre	16 octobre	17 octobre	18 octobre
8 à 9	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy	M. Lanctôt
9 à 10	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé
4 à 5	Me Désilets	Me Désilets	Me Désilets	Me Désilets	
5 à 6	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Not. Arcouette	
	21 octobre	22 octobre	23 octobre	24 octobre	25 octobre
8 à 9	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy	M. Lanctôt
9 à 10	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé	Not. Lagassé
4 à 5	Me Désilets	Me Désilets	Me Désilets	Me Désilets	
5 à 6	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Not. Arcouette	
	28 octobre	29 octobre	30 octobre	31 octobre	1er novembre
8 à 9	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy	TOUSSAINT
9 à 10	Not. Lagassé	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	
4 à 5	Me Désilets	Me Désilets	Me Désilets	Juge Desmarais	
5 à 6	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Not. Arcouette	

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	4 novembre	5 novembre	6 novembre	7 novembre	8 novembre
8 à 9	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy	M. Lanctôt
9 à 10	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme
4 à 5	Me Côté	Me Côté	Me Côté	Me Côté	Juge Desmarais
5 à 6	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Not. Arcouette
	11 novembre	12 novembre	13 novembre	14 novembre	15 novembre
8 à 9	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy	M. Lanctôt
9 à 10	Me Côté	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	M. Lanctôt
4 à 5	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Juge Desmarais
5 à 6	Not. Arcouette	Not. Arcouette	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau
	18 novembre	19 novembre	20 novembre	21 novembre	22 novembre
8 à 9	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	M. Lanctôt
9 à 10	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	M. Lanctôt
4 à 5	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	
5 à 6	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	
	25 novembre	26 novembre	27 novembre	28 novembre	29 novembre
8 à 9	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	M. Lanctôt	M. Lanctôt
9 à 10	Me Gérin	Me Gérin	Me Gérin	M. Lanctôt	M. Lanctôt
4 à 5	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Juge Desmarais
5 à 6	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	2 décembre	3 décembre	4 décembre	5 décembre	6 décembre
8 à 9	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	M. Lanctôt
9 à 10	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	M. Lanctôt
4 à 5	Me Veilleux	Me Veilleux	Me Veilleux	Juge Desmarais	
5 à 6	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	
	9 décembre	10 décembre	11 décembre	12 décembre	13 décembre
8 à 9	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	M. Lanctôt
9 à 10	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	M. Lanctôt
4 à 5	Me Veilleux	Me Veilleux	Me Veilleux	Juge Desmarais	
5 à 6	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	

V A C A N C E S

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	6 janvier	7 janvier	8 janvier	9 janvier	10 janvier
8 à 9	EPIPHANIE	Juge Samson	Juge Samson	Not. Guy	M. Lanctôt
9 à 10		Me Langlais	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	M. Lanctôt
4 à 5		Me Veilleux	Me Veilleux	Me Veilleux	Juge Desmarais
5 à 6		Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	
	13 janvier	14 janvier	15 janvier	16 janvier	17 janvier
8 à 9	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy	M. Lanctôt
9 à 10	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	M. Lanctôt
4 à 5	Me Veilleux	Me Langlais	Me Langlais	Me Langlais	Juge Desmarais
5 à 6	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau
	20 janvier	21 janvier	22 janvier	23 janvier	24 janvier
8 à 9	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy	M. Lanctôt
9 à 10	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	M. Lanctôt
4 à 5	Me Rouillard	Me Rouillard	Me Rouillard	Juge Desmarais	
5 à 6	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	
	27 janvier	28 janvier	29 janvier	30 janvier	31 janvier
8 à 9	Not. Guy	Me Denis	Me Denis	Me Denis	M. Lanctôt
9 à 10	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	M. Lanctôt
4 à 5	Me Rouillard	Me Rouillard	Me Rouillard	Me Rouillard	
5 à 6	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	

LES SAMEDIS, 11, 18 et 25 janvier, de 8h. à 10h., Me Coderre

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	3 février	4 février	5 février	6 février	7 février
8 à 9	Me Denis	Me Denis	Me Denis	Me Denis	M. Lanctôt
9 à 10	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	M. Lanctôt
4 à 5	Me Rouillard	Me Rouillard	Me Rouillard	Me Rouillard	
5 à 6	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	
	10 février	11 février	12 février	13 février	14 février
8 à 9	Me Denis	Me Denis	Me Denis	Me Denis	M. Lanctôt
9 à 10	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	M. Lanctôt
4 à 5	Me Barnard	Me Barnard	Me Barnard	Me Barnard	Me Barnard
5 à 6	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Crépeau	Me Péloquin	Me P loquin
	17 février	18 février	19 février	20 février	21 février
8 à 9	Me Denis	Me Denis	Me Denis	Me Denis	M. Lanctôt
9 à 10	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	M. Lanctôt
4 à 5	Me Barnard	Me Barnard	Me Barnard	Me Barnard	
5 à 6	Me Péloquin	Me Péloquin	Me Péloquin	Me Péloquin	
	24 février	25 février	26 février	27 février	28 février
8 à 9	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	M. Lanctôt
9 à 10	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	M. Lanctôt
4 à 5	Me Barnard	Me Barnard	Me Barnard	Me Barnard	
5 à 6	Me Péloquin	Me Péloquin	Me Péloquin	Me Péloquin	

LES SAMEDIS, 1er et 8 février, de 8h. à 10h., Me Coderre

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	30
Heures	3 mars	4 mars	5 mars	6 mars	7 mars	
8 à 9	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	M. Lanctôt	
9 à 10	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	Me Delorme	M. Lanctôt	
4 à 5	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy		
5 à 6	Me Péloquin	Me Péloquin	Me P loquin	Me P loquin		
	10 mars	11 mars	12 mars	13 mars	14 mars	
8 à 9	Me A. Leblanc	Me A. Leblanc	Juge Samson	Juge Samson	M. Lanctôt	
9 à 10	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau	M. Lanctôt	
4 à 5	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy		
5 à 6	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin		
	17 mars	18 mars	19 mars	20 mars	21 mars	
8 à 9	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	M. Lanctôt	
9 à 10	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau	M. Lanctôt	
4 à 5	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy		
5 à 6	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin		
	24 mars	25 mars	26 mars	27 mars	28 mars	
8 à 9	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	M. Lanctôt	
9 à 10	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau	M. Lanctôt	
4 à 5	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy		
5 à 6	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin		

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Heures	31 mars	1er avril	2 avril	3 avril	4 avril
8 à 9	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	VENDREDI SAINT
9 à 10	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau	Me Rousseau	
4 à 5	Not. Guy	Not. Guy	Not. Guy		
5 à 6	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin		
	7 avril	8 avril	9 avril	10 avril	11 avril
8 à 9	LUNDI DE	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	M. Lanctôt
9 à 10	PAQUES	Me Rousseau	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	M. Lanctôt
4 à 5		Not. Guy	Me Désilets	Me Désilets	
5 à 6		Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	
	14 avril	15 avril	16 avril	17 avril	18 avril
8 à 9	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	Juge Samson	M. Lanctôt
9 à 10	M. C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	Me C. Leblanc	M. Lanctôt
4 à 5	Me Désilets	Me Désilets	Me Désilets	Me Désilets	
5 à 6	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	Me Fortin	